

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage
11/01/2016

Date du conseil municipal
15/01/2016

L'an deux mil seize, le 15 janvier à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,
Membres en exercice : 11
Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice		X	
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique		X	Bertrand SÉRISÉ

Membres présents : 9 avec une procuration.

M.SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 11 décembre 2015**
- 2. Finances :**
- 3. Informations :**
- 4. Questions diverses :**

1. Approbation du Conseil Municipal du 11 décembre 2015

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu. Le Conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Finances :

A : Décision modificative :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les dépenses réalisées en 2015 au titre du chapitre 014*, intitulé « Atténuation de produits », s'élève à 49 177€, et dépasse de 83€ le budget voté de 49 094€, qui doit donc être modifié en conséquence.

Ainsi, Madame le Maire présente la décision modificative concernant le chapitre 014 pour le porter à la somme de 49 177€ au Budget prévisionnel 2015, par réduction du montant budgétaire du compte 60636** qui a été largement surestimé.

Au budget prévisionnel 2015, le chapitre 014 a été construit comme ceci :

7391178 - Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	654€
73923 - Reversements sur FNGIR	43,859€
73925 - Fonds de péréquation des ressources	4,581€
Total Chapitre 014	49 094€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des membres présents la décision modificative qui sera transmise à la Trésorerie.

B : Dissolution de l'association ARGOS:

Madame le Maire dit que suite à la dissolution de l'association ARGOS, nous avons reçu un chèque de 1 500€ et le procès-verbal de l'assemblée générale portant sur la dissolution de l'association d'ARGOS en date du 2 décembre 2013.

Madame le Maire explique que le chèque a été émis au compte 7788 Produits exceptionnels divers pour la somme de 1 500€ sur le budget du CCAS.

La trésorerie nous demande de prendre une délibération pour l'acceptation de ce chèque qui a été encaissé sur le budget du CCAS.

Madame le Maire informe que le CCAS étant dissout, le Conseil Municipal devra prendre la décision d'encaisser ce chèque par délibération.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil municipal acceptent le chèque émanant de la dissolution de l'association ARGOS.

3. Finances :

a. **Contrat Rural** : Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission travaux a rencontré le Cabinet Firon pour mettre au point le projet. Madame le Maire présente les esquisses retenues par la commission travaux.

Une réunion aura lieu avec le Cabinet FIRON pour finaliser l'enveloppe budgétaire.

b. **Avancement des travaux de voirie** : Madame le Maire informe qu'à ce jour, nous avons reçu les subventions concernant la réfection du Chemin Pavé Ferré et le croisement de la Rue de la Source et du Chemin des Bois. Concernant les chicanes prévues rue Brèche des Côtes, nous attendons l'aval du Conseil Départemental pour effectuer ces travaux. Une fois l'avis donné, la commune enverra un ordre de service à la société qui a été retenue.

4. Questions diverses :

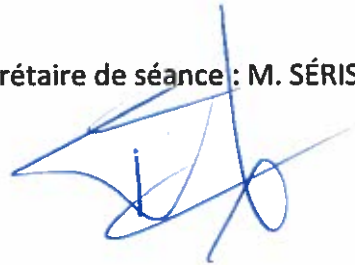
La séance est levée à 22h25

Mme JOSEPH Annie



M. ROBERT Guy-Michel

Secrétaire de séance : M. SÉRISÉ Bertrand



M. FRATTINI Bruno

Mme CARTIER Simone



M. LE GOAZIOU Dominique

Mme CHAUSSIS Nathalie



Mme VIANA DE MENDONCA Céline

M. BIGOT Dominique

